

ÉTUDES et RÉSULTATS

janvier 2023
n° 1253

RSA : parmi les bénéficiaires fin 2018, deux sur cinq ont travaillé en 2019

Parmi les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) fin 2018, 15 % ont un emploi à cette date, salarié pour les deux tiers, et 39 % ont travaillé au cours de l'année 2019. Le retour à l'emploi, sans être majoritaire, n'est pas rare : 29 % des bénéficiaires sans activité fin 2018 en ont eu une en 2019.

Le plus souvent peu qualifié, le travail des bénéficiaires du RSA se caractérise aussi par une forte précarité. Plus nombreux que les autres salariés à multiplier les emplois, ceux en emploi salarié en 2019 travaillent, dans un cas sur trois, en contrat à durée déterminée (CDD) sur leur poste principal et sont dans un cas sur six en contrat de travail temporaire.

À peine plus d'un bénéficiaire salarié sur deux travaille à temps complet, pour un salaire horaire net médian nettement inférieur à celui de l'ensemble des salariés.

Fin 2019, 40 % des bénéficiaires du RSA fin 2018 en emploi en 2019 sont sortis des minima sociaux. Ils représentent 70 % de l'ensemble des sortants la même année. Parmi les bénéficiaires n'ayant pas occupé d'emploi en 2019, seuls 11 % sont sortis des minima. Avoir travaillé dans l'année ne garantit donc pas de sortir des minima sociaux, en tout cas pas de manière pérenne. Cela s'explique principalement par le faible nombre d'heures travaillées par la plupart des bénéficiaires salariés et, en conséquence, par leur faible rémunération salariale au total.

Aurélien Boyer (DREES, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Céline Leroy (DREES)

Destiné à garantir un revenu minimal, le revenu de solidarité active (RSA) complète les ressources, faibles ou inexistantes, de personnes seules ou de familles. Cette prestation sociale destinée à lutter contre la pauvreté a pour double objectif d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. En tant que dernier filet du système de protection sociale, le RSA s'adresse *a priori* à des personnes éloignées, voire très éloignées, du marché du travail. Cette étude s'intéresse à deux idées présentes dans le débat public concernant l'emploi et la sortie des minima sociaux des bénéficiaires du RSA : primo, ceux-ci ne travailleraient pas ou ils seraient peu nombreux à reprendre une activité ;

secundo, trouver un emploi garantirait de sortir des minima sociaux. En réalité, une part importante des bénéficiaires du RSA sont amenés à travailler dans l'année et, même si cela favorise nettement la sortie des minima sociaux, avoir ou trouver un emploi ne garantit pas cette sortie. L'étude vise aussi à décrire le travail salarié des bénéficiaires du RSA.

15 % des bénéficiaires du RSA fin 2018 ont un emploi à cette date, et 39 % en ont un en 2019

Au 31 décembre 2018¹, 2,2 millions de personnes sont bénéficiaires² du RSA. 15,2 % d'entre elles travaillent à cette date (*tableau 1*). Deux tiers occupent un emploi salarié uniquement, presque un tiers un emploi non salarié uniquement et

1. L'étude porte sur les bénéficiaires fin 2018, car les données sur l'emploi en 2019 sont les plus récentes à disposition au moment de la rédaction de cette étude.
2. Les bénéficiaires sont les allocataires et leurs éventuels conjoints.

- une infime minorité (1,7 %) cumule un emploi salarié et un emploi non salarié.

Cependant, la part de personnes qui travaillent au cours des mois suivant la perception de la prestation fin 2018 s'avère bien plus importante. Deux bénéficiaires du RSA sur cinq fin 2018 (38,8 %) ont occupé un emploi en 2019³ au moins une partie de l'année. Il s'agit encore plus majoritairement que la fin de l'année précédente d'une activité salariée : 88 % d'entre eux ont eu au moins un emploi salarié en 2019, 15 % au moins un emploi non salarié.

Cela signifie aussi que trois bénéficiaires du RSA sur cinq n'ont pas travaillé du tout en 2019. Les données mobilisées ici ne permettent pas d'avoir des informations sur les freins à l'emploi des allocataires de la prestation. Toutefois, d'après l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2018, ils sont importants (Athari, 2023). Par exemple, 50 % des bénéficiaires du RSA fin 2017 sont sans emploi et en cherchant un fin 2018, mais deux tiers d'entre eux déclarent être limités dans leur recherche, principalement par des obstacles liés aux transports (absence de moyens de transport ou coût trop élevé de ceux-ci) et, dans une moindre mesure, par des problèmes de santé et de garde d'enfants. Par ailleurs, un quart des bénéficiaires du RSA fin 2017 sont sans emploi et n'en cherchent pas fin 2018, mais 36 % d'entre eux sont fortement limités, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement, ce qui caractérise une situation de handicap.

Le retour à l'emploi est un objectif fondamental des politiques d'insertion professionnelle. Parmi les bénéficiaires du RSA fin 2018 qui ne travaillent pas à cette date, 29 % occupent un emploi en 2019. Parmi ceux – encore plus éloignés du marché du travail *a priori* – n'ayant eu aucun emploi en 2018⁴, 19 % en occupent un en 2019. Dans les deux cas, ces reprises d'activité sont quasi exclusivement salariées (environ 95 % ont au moins un emploi salarié en 2019).

Au 31 décembre 2018, le taux d'emploi des hommes bénéficiaires du RSA est légèrement supérieur à celui des femmes : 16,0 %,

contre 14,6 % (tableau complémentaire A)⁵. Ils sont moins souvent salariés qu'elles : à peine plus d'un sur deux, contre plus de trois quarts des femmes. Par ailleurs, le retour à l'emploi est plus élevé pour les hommes : parmi les bénéficiaires du RSA fin 2018 sans activité à cette date, ils sont 33 % à travailler en 2019, contre 25 % des femmes. Aussi, l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes bénéficiaires du RSA fin 2018 est plus élevé en 2019 (43,1 % pour les hommes et 35,2 % pour les femmes) que fin 2018.

Le taux d'emploi en 2019 des bénéficiaires du RSA fin 2018 varie également selon l'âge de ces derniers. Parmi les bénéficiaires âgés de 25 à 29 ans, un sur deux a occupé un emploi en 2019 au moins une partie de l'année, contre trois sur dix pour les bénéficiaires âgés de 50 à 59 ans et moins d'un sur six pour ceux âgés de 60 à 64 ans (tableau complémentaire B).

Les trois quarts des bénéficiaires salariés ne sont pas en CDI

Les formes particulières d'emploi – c'est-à-dire autres que le contrat à durée indéterminée (CDI) – sont largement majoritaires parmi les bénéficiaires du RSA fin 2018 ayant un emploi salarié en 2019 (soit 34 % des personnes percevant la prestation fin 2018). Sur leur poste salarié principal en 2019, seuls 26 % de ces bénéficiaires occupent un emploi en CDI, contre 56 % pour l'ensemble des salariés (encadré 1). Soulignons que, pour une part non négligeable (36 %) des bénéficiaires du RSA en CDI en 2019, cette situation ne se prolonge pas en 2020, sans que l'on puisse, avec les données disponibles, en connaître les raisons (démission, rupture de contrat avant la fin de la période d'essai, etc.). Cette part est plus faible parmi l'ensemble des salariés en CDI (14 %).

Parmi les bénéficiaires du RSA fin 2018 en emploi salarié en 2019, 33 % sont en contrat à durée déterminée (CDD)⁶, 17 % en contrat de travail temporaire et 8 % en contrat aidé, contre respectivement 12 %, 5 % et 2 % pour l'ensemble des salariés (graphique 1). Ces proportions masquent des disparités entre les sexes parmi les

Tableau 1 Taux d'emploi fin 2018 et en 2019 des bénéficiaires du RSA fin 2018, selon leur situation vis-à-vis de l'emploi en 2018

	Au 31 décembre 2018					En 2019					Part dans l'ensemble
	En emploi, dont	en emploi salarié et non salarié	en emploi non salarié uniquement	en emploi salarié uniquement	Sans emploi	En emploi, dont	en emploi salarié et non salarié	en emploi non salarié uniquement	en emploi salarié uniquement	Sans emploi	
Ensemble	15,2	0,3	4,8	10,1	84,8	38,8	1,2	4,6	33,0	61,2	100,0
En emploi fin 2018	100,0	1,7	31,7	66,7	0,0	94,6	5,5	23,7	65,4	5,4	15,2
Sans emploi fin 2018	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	28,8	0,4	1,2	27,2	71,2	84,8
Sans emploi en 2018	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	18,7	0,2	1,2	17,3	81,3	66,4
En emploi en 2018 mais sans emploi fin 2018	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	65,0	1,0	1,1	62,9	35,0	18,4

Note > Voir l'encadré 1 pour des précisions méthodologiques.

Lecture > Parmi les bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2018, 38,8 % ont travaillé en 2019 (au moins une partie de l'année), 28,8 % sans emploi fin 2018 en ont occupé un en 2019 et 18,7 % n'en ayant eu aucun en 2018 en ont occupé un en 2019.

Champ > France entière, bénéficiaires du RSA âgés de 16 à 64 ans au 31 décembre 2018.

Sources > DREES, ENIACRAMS ; Insee, panel tous actifs.

> Études et Résultats n° 1253 © DREES

3. Ils ont pu avoir plusieurs emplois au cours de l'année, simultanément ou non.

4. C'est le cas de 78 % de ceux qui sont sans emploi fin 2018.

5. Les tableaux complémentaires sont disponibles dans les données associées à cette étude sur le site internet de la DREES.

6. Avec les données disponibles, il n'est pas possible de connaître le contrat de travail des salariés de particuliers employeurs. Dans le graphique 1, ces derniers ont été considérés comme relevant d'une modalité à part. Aussi la part des salariés en CDD minore-t-elle la part réelle, par exemple.

Encadré 1 Source, champ et concepts

ENIACRAMS

L'échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) est un panel annuel de bénéficiaires – au 31 décembre de chaque année – de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (RSA, allocation de solidarité spécifique [ASS], allocation aux adultes handicapés [AAH], prime d'activité). Il est constitué par la DREES à partir de données administratives collectées auprès des organismes gestionnaires de ces prestations (Caisse nationale des allocations familiales [CNAF], Caisse centrale de la mutualité sociale agricole [CCMSA] et Pôle emploi) et de l'Insee. La première vague de l'ENIACRAMS porte sur les bénéficiaires au 31 décembre 2001. Ce panel permet de suivre l'évolution de la situation des individus, non seulement vis-à-vis de ces prestations, mais aussi par rapport au chômage (indemnisé ou non) et aux autres prestations versées par les organismes gestionnaires. Il rend notamment compte des passages d'une prestation à une autre et de la persistance dans les prestations. L'ENIACRAMS est enrichi chaque année par les données du panel tous actifs de l'Insee. Il renseigne ainsi sur l'emploi salarié et non salarié des bénéficiaires de minima sociaux et de compléments de revenus d'activité. La vague 2018 contient 673 304 individus.

Emploi non salarié

Les données sur les non-salariés du panel tous actifs de l'Insee sont issues des déclarations sociales des indépendants. Ces dernières sont liées à l'affiliation des travailleurs non salariés au régime de protection sociale : l'Urssaf Caisse nationale (ex-Acoss – Agence centrale des organismes de sécurité sociale) pour la sphère hors agricole et la CCMSA pour la sphère agricole. Occuper un poste non salarié signifie que l'individu possède un compte actif affilié à l'un de ces deux régimes. Les informations sur l'emploi non salarié dans le panel tous

actifs de l'Insee portent uniquement sur l'activité non salariée principale. Les micro-entrepreneurs n'étant pas économiquement actifs sont exclus du champ. Un micro-entrepreneur est considéré comme économiquement actif s'il a déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou s'il a déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres qui ont suivi son assujettissement (y compris l'année d'après).

Emploi salarié

Les données sur les salariés du panel tous actifs de l'Insee sont pour l'année 2019 essentiellement issues de la déclaration sociale nominative (DSN), du Système d'information sur les agents des services publics (SIASP) et des salaires versés par les particuliers employeurs. Pour un salarié donné, on observe séparément un poste par entreprise où il a travaillé. Un poste au niveau d'une entreprise correspond à l'agrégation (en matière de salaire, de nombre d'heures travaillées et de durée de paie) de l'ensemble des postes occupés dans les différents établissements de cette entreprise. Un poste au niveau d'un établissement correspond, quant à lui, à l'agrégation des différentes périodes d'emploi réalisées au sein de cet établissement, y compris si elles ont eu lieu lors de périodes disjointes. Dans cette étude, le poste salarié principal est le poste au niveau de l'entreprise et correspond à celui avec la plus longue durée de paie ou, en cas d'égalité, à celui avec le salaire le plus élevé ou bien, en cas de nouvelle égalité, à celui avec le plus grand nombre d'heures travaillées.

Champ de l'étude

Le champ de l'étude est constitué des bénéficiaires du RSA âgés de 16 à 64 ans au 31 décembre 2018, non décédés en 2019. Les décédés représentent 0,34 % des bénéficiaires du RSA fin 2018. Le champ de l'étude contient 124 035 individus.

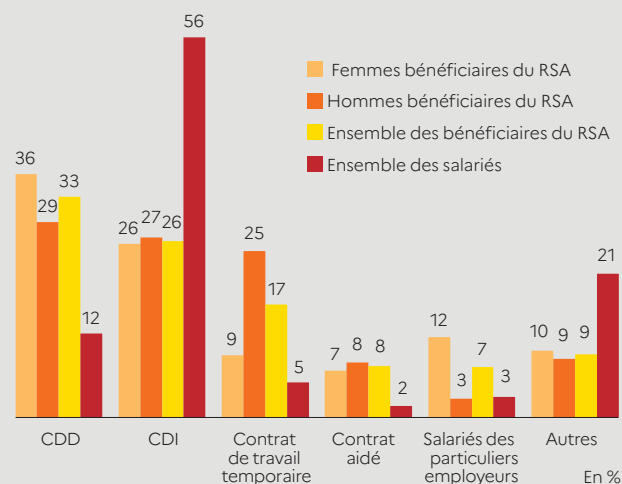
bénéficiaires du RSA salariés : 25 % des hommes ont un contrat de travail temporaire, contre 9 % des femmes, et 29 % ont un CDD, contre 36 % des femmes. Ces proportions sont par ailleurs supérieures à celles concernant l'emploi salarié au 31 décembre 2018 des bénéficiaires du RSA salariés à cette date, notamment du fait que l'observation à une date précise plutôt que sur une année réduit mécaniquement la part des contrats les plus courts. En effet, fin 2018 seulement 6 % d'entre eux sont en contrat de travail temporaire, 29 % sont en CDD et 7 % en contrat aidé.

Enfin, 7 % des bénéficiaires du RSA salariés sont employés par des particuliers. Les femmes sont surreprésentées dans cette part : 12 % d'entre elles sont concernées, contre seulement 3 % des hommes. Ce type d'emploi ne concerne que 3 % des salariés en population générale. Cette proportion est nettement plus élevée concernant l'emploi fin 2018 des bénéficiaires salariés à cette date (16 %).

Neuf bénéficiaires salariés sur dix sont employés ou ouvriers

Environ 90 % des bénéficiaires du RSA fin 2018 salariés en 2019 sont employés ou ouvriers sur leur poste salarié principal. La prépondérance de ce type d'emploi recouvre une grande disparité entre les sexes : 62 % des hommes sont ouvriers, contre 27 % des femmes, et 28 % des hommes sont employés, contre 62 % des femmes (tableau 2). Les bénéficiaires fin 2018 salariés en 2019 sont deux fois plus nombreux à être employés en tant que personnels des services directs aux particuliers (24 %) que l'ensemble des salariés (11 %). Dans cette catégorie socioprofessionnelle, on compte 34 % des femmes salariées bénéficiaires du RSA, contre 13 % des hommes. Ces salariés travaillent principalement en tant qu'employés de maison et personnels de ménage des particu-

Graphique 1 Contrats de travail des bénéficiaires du RSA fin 2018 en emploi salarié en 2019



Note > La modalité « autres » recouvre en partie les contrats de salariés dépendant de la fonction publique, dont la totalité des fonctionnaires. Elle inclut également ceux des travailleurs occasionnels ou saisonniers, ceux de vacataires de la fonction publique, les emplois payés à l'acte ou à la tâche, les contrats d'intermittents, ceux du travail à domicile, les conventions de stage ou les emplois salariés sans contrat de travail. Avec les données disponibles, il n'est pas possible de connaître le contrat de travail des salariés de particuliers employeurs. Les modalités CDD, CDI, contrat de travail temporaire, contrat aidé et autres concernent donc uniquement des salariés non employés par des particuliers.

Lecture > Parmi les personnes occupant un poste salarié en 2019, 33 % des bénéficiaires du RSA fin 2018 et 12 % de l'ensemble des salariés sont, sur leur poste salarié principal, en CDD (sans être employés par des particuliers).

Champ > France entière, poste principal en 2019 des salariés âgés de 16 à 64 ans au 31 décembre 2018.

Sources > DREES, ENIACRAMS ; Insee, panel tous actifs.

> Études et Résultats n° 1253 © DREES

liers, aides à domicile, assistants maternels et dans l'hébergement et la restauration.

La part d'ouvriers non qualifiés parmi les bénéficiaires du RSA salariés en 2019 est près de trois fois plus importante que parmi l'ensemble des salariés (23 %, contre 8 %). Ils exercent le plus souvent dans les travaux de construction spécialisés (installation électrique, maçonnerie, plomberie...) ou encore dans le nettoyage courant des bâtiments et le nettoyage industriel. En revanche, la part d'ouvriers qualifiés est identique (18 %) entre les bénéficiaires salariés et la population générale. Parmi les premiers, les hommes sont près de quatre fois plus souvent ouvriers qualifiés que les femmes (29 %, contre 7 %). Enfin, s'agissant des cadres et des professions intermédiaires, les bénéficiaires salariés sont largement sous-représentés par rapport à l'ensemble des salariés (7 % contre 20 % pour les professions intermédiaires, et 3 % contre 16 % pour les cadres).

Près d'un bénéficiaire salarié sur deux occupe un emploi à temps partiel

Hors salariés des particuliers employeurs⁷, 46 % des bénéficiaires du RSA fin 2018 occupant un emploi salarié en 2019 travaillent à temps partiel sur leur poste principal, alors que cette proportion n'est que de 22 % pour l'ensemble des salariés (tableau 3). Parmi les bénéficiaires salariés, cette part est de 57 % pour les femmes et de 35 % pour les hommes. En exceptant ceux employés par des particuliers, 14 % des bénéficiaires salariés sont à la fois en CDI et à temps complet. Nombre d'entre eux vont donc sortir du RSA, car ils dépassent les plafonds de ressources⁸. Par ailleurs, la part d'emploi à temps complet parmi les bénéficiaires du RSA fin 2018 salariés est notablement plus élevée concernant l'emploi en 2019 que celui fin 2018 : 54 % contre 40 %. Cet écart est dû en majorité à la surreprésentation des contrats de travail temporaire dans l'emploi salarié en 2019 par rapport à l'emploi fin 2018, trois quarts des contrats de travail temporaire des bénéficiaires du RSA salariés étant à temps plein.

Concernant la rémunération, un bénéficiaire salarié sur deux gagne sur son poste principal un salaire horaire net supérieur à 9,4 euros, soit un peu plus que le montant du smic (estimé à 7,9 euros net en 2019). Cette rémunération est cependant inférieure de 2,3 euros à la médiane pour l'ensemble des salariés, qui s'élève à 11,7 euros. En outre, la distribution du salaire horaire net est aussi plus concentrée pour les bénéficiaires salariés que pour l'ensemble des salariés : un quart des premiers touchent un salaire horaire net inférieur à 8,4 euros et trois quarts un salaire horaire net inférieur à 10,6 euros, contre respectivement 9,5 euros et 16,0 euros pour les seconds. La faiblesse de la rémunération horaire des bénéficiaires salariés ainsi que la part importante de temps partiel contribuent⁹ à expliquer leurs difficultés à sortir du RSA.

Plus de huit bénéficiaires salariés sur dix travaillent dans le secteur privé, dont la grande majorité au sein de sociétés commerciales (tableau complémentaire C). La part des bénéficiaires salariés employés par des associations est supérieure à celle de l'ensemble des salariés (14 % contre 7 %). En revanche, la part des bénéficiaires salariés employés par la fonction publique est plus de deux fois inférieure à celle de l'ensemble des salariés (9 % contre 22 %)¹⁰. Cette sous-représentation est particulièrement forte dans la fonc-

Tableau 2 Catégories socioprofessionnelles des bénéficiaires du RSA fin 2018 en emploi salarié en 2019

	Bénéficiaires du RSA			Ensemble des salariés
	Femmes	Hommes	Ensemble	En %
Employés, dont	62	28	45	35
employés civils et agents de la fonction publique	10	3	7	8
employés de commerce	10	5	8	7
personnels des services directs aux particuliers	34	13	24	11
Ouvriers, dont	27	62	44	28
ouvriers qualifiés	7	29	18	18
ouvriers non qualifiés	18	28	23	8
ouvriers agricoles	3	5	4	2
Professions intermédiaires	8	7	7	20
Cadres	2	3	3	16
Agriculteurs, artisans et non renseignés	1	1	1	1
Ensemble	100	100	100	100

Note > Toutes les catégories d'employés ne sont pas présentées.

Lecture > Sur leur poste salarié principal, 44 % des bénéficiaires du RSA fin 2018 salariés en 2019 sont des ouvriers et 16 % de l'ensemble des salariés la même année, des cadres.

Champ > France entière, poste principal en 2019 des salariés âgés de 16 à 64 ans au 31 décembre 2018.

Sources > DREES, ENIACRAMS ; Insee, panel tous actifs.

> Études et Résultats n° 1253 © DREES

Tableau 3 Quotité de travail et distribution du salaire horaire net des bénéficiaires du RSA fin 2018 en emploi salarié en 2019

	Bénéficiaires du RSA			Ensemble des salariés
	Femmes	Hommes	Ensemble	
Quotité de travail (en %)				
Temps complet	43	65	54	78
Temps partiel	57	35	46	22
Distribution du salaire horaire net (en euros par heure)				
1 ^{er} quartile	8,3	8,4	8,4	9,5
Médiane	9,3	9,5	9,4	11,7
3 ^e quartile	10,4	10,9	10,6	16,0

Lecture > 54 % des bénéficiaires du RSA fin 2018 occupant un poste salarié en 2019 (hors salariés des particuliers employeurs) sont à temps complet sur leur poste salarié principal. Un salarié bénéficiaire du RSA sur deux a un salaire horaire net inférieur à 9,4 euros, et un sur quatre, un salaire horaire net supérieur à 10,6 euros.

Champ > France entière, poste principal en 2019 des salariés âgés de 16 à 64 ans au 31 décembre 2018 (hors salariés des particuliers employeurs pour la quotité de travail).

Sources > DREES, ENIACRAMS ; Insee, panel tous actifs.

> Études et Résultats n° 1253 © DREES

7. Les données disponibles ne permettent pas d'identifier la quotité de travail pour les salariés des particuliers employeurs.

8. 62 % des bénéficiaires du RSA fin 2018 en CDI et à temps complet sur leur poste salarié principal en 2019 sont sortis des minima sociaux (RSA, allocation de solidarité spécifique [ASS], allocation aux adultes handicapés [AAH]) fin 2019.

9. La durée des contrats joue aussi.

10. Cette part est encore plus faible pour les hommes bénéficiaires du RSA salariés (6 %, contre 13 % pour les femmes).

tion publique d'État et la fonction publique hospitalière : les bénéficiaires salariés travaillent davantage dans la fonction publique territoriale (6%, contre 8% de l'ensemble des salariés). Enfin, les bénéficiaires salariés sont aussi plus souvent employés par des particuliers (7 %) que l'ensemble des salariés (3 %).

Parmi les bénéficiaires fin 2018 en emploi en 2019, quatre sur dix sont sortis des minima sociaux fin 2019

La part des bénéficiaires du RSA fin 2018 sortis des minima sociaux¹¹ fin 2019 est bien plus importante parmi ceux ayant occupé un emploi en 2019 (40 %) que parmi l'ensemble des bénéficiaires (22 %) et, logiquement, que parmi les bénéficiaires sans emploi en 2019 (11 %). Travailler favorise donc nettement la sortie des minima sociaux (*graphique 2*). Toutefois, ces résultats signifient aussi que, parmi les bénéficiaires du RSA fin 2018 en emploi en 2019, trois sur cinq perçoivent toujours un minimum social fin 2019¹². Avoir (trouvé) un travail ne garantit donc pas de sortir des minima sociaux ou, en tout cas, pas d'en sortir de manière pérenne. La part des sortants est plus importante lorsque l'emploi occupé est salarié (42 %) que lorsqu'il ne l'est pas (27 %). Parmi les sortants entre fin 2018 et fin 2019, 70 % ont travaillé en 2019 : 63 % ont eu une activité salariée uniquement, 5 % une activité non salariée uniquement et 2 % ont eu à la fois une activité salariée et une activité non salariée. Néanmoins, la pérennité de cette sortie est assez indépendante du fait d'avoir travaillé ou non en 2019. Parmi les sortants entre fin 2018 et fin 2019, la part de ceux encore en dehors des minima sociaux fin 2020 varie entre 72 % pour ceux sans emploi en 2019 et 79 % pour ceux ayant occupé un emploi salarié (*tableau complémentaire D*). Globalement, qu'il s'agisse de sortie des minima

sociaux d'une fin d'année à l'autre ou de pérennité de cette sortie, les écarts entre les hommes et les femmes sont faibles.

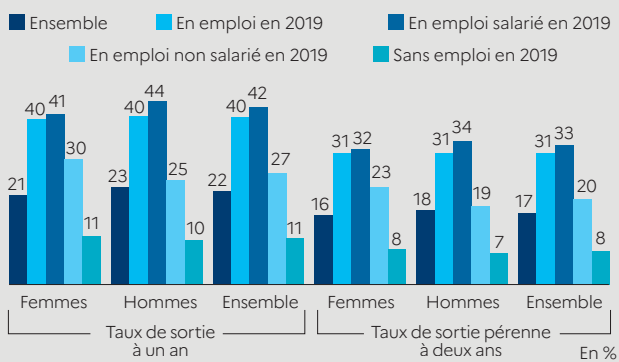
Parmi les bénéficiaires fin 2018 n'ayant pas occupé d'emploi en 2019, ceux de 60 à 64 ans sont presque deux fois plus nombreux à être sortis des minima sociaux d'âge actif fin 2019 (*tableau complémentaire B*) que pour l'ensemble des catégories d'âge confondues (20 % contre 11 %). Cette surreprésentation s'explique vraisemblablement par un passage vers le minimul vieillesse ou la retraite.

Mensualisée sur l'année, la rémunération nette médiane des bénéficiaires salariés en 2019 est de 327 euros

Pour l'ensemble des salariés, le nombre médian d'heures travaillées sur le total des postes salariés occupés en 2019 est plus de quatre fois supérieur à celui des bénéficiaires du RSA salariés (*tableau 4*), malgré un plus grand nombre de postes occupés pour ces derniers (*graphique 3*). La moitié des bénéficiaires travaillent moins de 414 heures toutes activités cumulées en 2019, contre moins de 1 762 heures pour la moitié de l'ensemble des salariés¹³. Ce nombre d'heures médian est plus faible pour les femmes bénéficiaires du RSA (378 heures) que pour les hommes (456 heures).

Conséquence directe du moindre nombre d'heures, mais aussi, dans de plus faibles proportions, de la moindre rémunération horaire (*tableau 3*), la rémunération salariale annuelle sur le total des postes salariés occupés en 2019 est bien plus faible pour les bénéficiaires du RSA fin 2018 occupant un emploi salarié en 2019 que pour l'ensemble des salariés. Pour les premiers, la médiane est de 3 920 euros, contre 18 810 euros pour les seconds. Les hommes bénéficiaires perçoivent une rémunération salariale annuelle médiane supérieure à celle des femmes (4 400 euros,

Graphique 2 Taux de sortie des minima sociaux à un an et taux de sortie pérenne à deux ans, selon la situation vis-à-vis de l'emploi en 2019 des bénéficiaires du RSA fin 2018



Notes > Le taux de sortie à un an concerne les bénéficiaires du RSA fin 2018 absents des minima sociaux (RSA, ASS, AAH) fin 2019, et le taux de sortie pérenne à deux ans concerne ceux absents des minima sociaux (RSA, ASS, AAH) fin 2019 et fin 2020. Les deux catégories d'emploi salarié et d'emploi non salarié ne sont pas ici mutuellement exclusives, les personnes ayant pu avoir à la fois un emploi salarié et un emploi non salarié au cours de l'année.

Lecture > Parmi les bénéficiaires du RSA fin 2018 ayant occupé un emploi en 2019, 40 % ne percevaient pas de minimum social fin 2019, et 31 % n'en percevaient pas fin 2019 et fin 2020.

Champ > France entière, bénéficiaires du RSA âgés de 16 à 64 ans au 31 décembre 2018.

Sources > DREES, ENIACRAMS ; Insee, panel tous actifs.

> *Études et Résultats* n° 1253 © DREES

Tableau 4 Nombre d'heures travaillées et rémunération salariale nette sur le total des postes salariés occupés en 2019 par les bénéficiaires du RSA fin 2018 en emploi salarié

	Bénéficiaires du RSA			Ensemble des salariés
	Femmes	Hommes	Ensemble	
Nombre d'heures travaillées				
Moyenne	534	615	573	1 413
1 ^{er} quartile	129	152	140	910
Médiane	378	456	414	1 762
3 ^e quartile	816	958	885	1 820
Rémunération salariale nette (en euros)				
Moyenne	5 090	6 180	5 620	21 110
1 ^{er} quartile	1 250	1 500	1 360	9 120
Médiane	3 540	4 400	3 920	18 810
3 ^e quartile	7 520	9 110	8 280	27 210

Lecture > Sur le total des postes salariés occupés en 2019, les bénéficiaires du RSA fin 2018 salariés en 2019 ont travaillé, pour la moitié d'entre eux, plus de 414 heures et ont gagné en moyenne 5 620 euros.

Champ > France entière, tous les postes salariés occupés en 2019 des salariés âgés de 16 à 64 ans au 31 décembre 2018.

Sources > DREES, ENIACRAMS ; Insee, panel tous actifs.

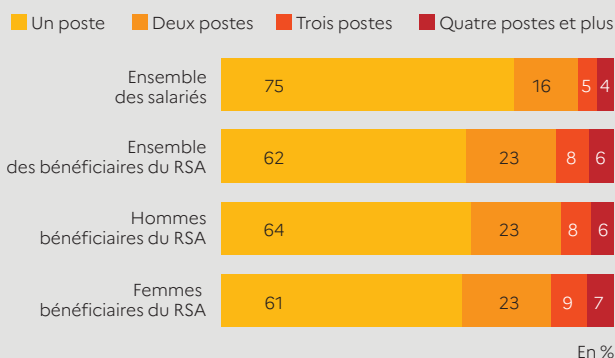
> *Études et Résultats* n° 1253 © DREES

11. Les minima sociaux considérés ici sont le RSA, l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

12. Ils ont cependant pu sortir, puis revenir, l'ENIACRAMS ne permettant d'observer la situation dans les minima qu'au 31 décembre.

13. Rappelons qu'un salarié à temps plein travaille 1 607 heures par an.

Graphique 3 Nombre de postes salariés occupés en 2019 par les bénéficiaires du RSA fin 2018 en emploi salarié



Lecture > Parmi les personnes salariées en 2019, 62 % des bénéficiaires du RSA fin 2018 n'ont occupé qu'un seul poste en 2019, et 5 % de l'ensemble des salariés en ont occupé trois la même année.

Champ > France entière, tous les postes salariés occupés en 2019 des salariés âgés de 16 à 64 ans au 31 décembre 2018.

Sources > DREES, ENIACRAMS ; Insee, panel tous actifs.

> *Études et Résultats* n°1253 © DREES

contre 3 540 euros). Cette faible rétribution des bénéficiaires du RSA ayant eu un emploi salarié en 2019 explique très directement que leur taux de sortie des minima sociaux d'une année à l'autre ne soit « que » de 42 % (graphique 2). Mensualisée sur l'année, leur rémunération médiane correspond à un revenu de 327 euros, soit un montant inférieur au point de sortie¹⁴ du RSA pour l'essentiel des configurations familiales.

Parmi les bénéficiaires du RSA fin 2018 ayant occupé un emploi salarié en 2019, seuls 62 % d'entre eux n'en ont occupé qu'un seul au cours de l'année, contre 75 % pour l'ensemble des salariés (graphique 3). La part de ceux ayant occupé deux postes s'élève à 23 % parmi les bénéficiaires et à 16 % parmi l'ensemble de la population salariée. Enfin, les bénéficiaires sont 8 % à avoir occupé trois postes et 6 % à en avoir occupé au moins quatre, contre respectivement 5 % et 4 % pour l'ensemble de la population salariée. Ces différences témoignent là encore de la plus grande instabilité de l'emploi et d'un plus faible accès à des contrats de travail à temps plein des bénéficiaires du RSA salariés. ●



Télécharger les données associées à l'étude

14. Le « point de sortie » d'une prestation désigne le seuil de revenu au-dessus duquel il n'est plus possible de toucher cette prestation. Par exemple, au 1^{er} janvier 2019, dans le cas d'un foyer constitué d'une personne seule et sans enfant, celui-ci ne perçoit plus le RSA lorsque son revenu est supérieur à 518 euros par mois.

Mots clés : **Revenu de solidarité active (RSA)** **Emploi** **Minima sociaux** **Prestation sociale** **Allocataire**

Pour en savoir plus

> Une description plus détaillée de l'ENIACRAMS est disponible sur le site internet de la DREES.

> Athari, E. (2023, janvier). Deux tiers des bénéficiaires du RSA au chômage se déclarent freinés dans leurs démarches de recherche d'emploi. DREES, *Études et Résultats*, 1252.

> Cabannes, P.-Y., Chevalier, M. (dir.), Echegu, O. (coord.) (2022, septembre). L'emploi des bénéficiaires de minima sociaux. La sortie des minima sociaux. Dans *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Social.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@santer.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@santer.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard
Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet
Rédactrice en chef technique : Céline Roux
Chargée d'édition : Élisabeth Castaing
Composition et mise en pages : Christophe Chauvin
Conception graphique : DREES

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources
ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@santer.gouv.fr